

ARRETE

Arrêté du 16 décembre 2011 modifiant la liste des services statistiques ministériels

NOR: EFIS1134262A

Version consolidée au 28 juillet 2014

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n° 2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique ;

Vu le décret du 23 juin 2009 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret du 14 novembre 2010 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 29 juin 2011 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'avis de l'Autorité de la statistique publique en date du 14 décembre 2011,

Arrête :

Article 1

La liste des services statistiques ministériels figurant en annexe du décret du 3 mars 2009 susvisé est remplacée, à compter de la date de sa publication, par la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2009-250 du 3 mars 2009 - art. Annexe (V)

Fait le 16 décembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général
de l'Institut national de la statistique
et des études économiques,
J.-P. Cotis